

LE LOBBYING SECTAIRE

Analyse

Entrisme sectaire

Influence

Pouvoir

Procès

POLITIQUE

INFILTRATION

Si les pionniers de nos associations ont très vite eu la volonté d'alerter les pouvoirs publics sur les atteintes aux droits fondamentaux exercés par les mouvements à caractère sectaire, force est de constater que les victimes peinent encore aujourd'hui à se faire entendre face aux groupes sectaires qui prospèrent, entre autres, grâce à un lobbying organisé et souvent coordonné. Connaître et faire connaître les actions de lobbying est indispensable, car il s'agit en réalité « d'un affrontement entre un réseau d'influence qui défend des intérêts particuliers et ceux qui sont élus pour garantir l'intérêt général, pierre angulaire de l'action publique.¹ »

QU'EST-CE QUE LE LOBBYING ?

Au sens large, le lobbying désigne « la promotion, la protection, la prise en compte d'intérêts particuliers, mais surtout l'infiltration qui permet d'influencer la loi, ou le marché public : modification d'une norme juridique, modification d'une décision pouvant créer des droits, nomination à une fonction publique² ».

1 - Catherine Picard, *Qu'est-ce que le lobbying ?* au colloque de la FECRIS L'internationalisation des sectes : un danger pour les droits de l'Homme en Europe, Bruxelles, 25 mars 2006, <https://www.unadfi.org/prevention/cles-pour-comprendre/atteintes-a-la-societe/lobbying/lobbying-sectaire-international-et-contre-pouvoirs/?l>

2 - Ibid., p. 2.

Depuis 2013, avec la loi relative à la transparence de la vie publique et aux représentants d'intérêts, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) encadre les activités de lobbying ou de « représentation d'intérêts³ ». Elle en donne une définition plus restreinte : « c'est prendre l'initiative d'entrer en contact avec les personnes qui sont chargées d'élaborer et de voter les décisions publiques ou de conduire l'action publique nationale ou locale pour influencer leurs décisions ».

Le lobbying concerne donc seulement la sphère publique, mais il peut être le fait d'une personne physique ou morale. La loi du 9 décembre 2016 rela-

3 - HATVP, « Une définition stricte » <https://www.hatvp.fr/la-haute-autorite/lencadrement-du-lobbying/definition-strictte/>

tive à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », précise les conditions pour obtenir le statut de représentant d'intérêts. Il faut notamment que l'activité « représente plus de la moitié [du] temps [d'activité] sur 6 mois » ou « plus de 10 entrées en communication au cours des 12 derniers mois »⁴, y compris les envois groupés. À noter que n'est pas considéré comme une activité de représentation d'intérêts le fait, pour un organisme, de demander à un responsable public des informations factuelles et accessibles à toute personne⁵.

LOBBYING SECTAIRE

POUR UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Avant de détailler ce qui compose aujourd'hui le lobbying sectaire en France et à l'international, partageons l'analyse de Jean-Pierre Jougla qui, lors du colloque de la FECRIS de 2006, en soulignait la volonté de « changement de paradigme » :

« Plus que de l'entrisme classique dans les structures de la société civile, le but poursuivi par les sectes modernes, c'est le changement dans les modes de pensée de nos contemporains. Car la banalisation du contenu doctrinal sectaire à travers la littérature ou divers supports « profanes » prépare nos contemporains à devenir perméables

aux doctrines véhiculées par la multitude des groupes dérivants. Il suffit de lire la presse people et quelques publications à prétention psychologique pour s'en convaincre. Ce but, qui est de changer de paradigme, est difficile à cerner car ces changements dans la vision du monde se font à l'insu de chacun de nous. Ces changements sont pourtant lourds de conséquences car ils ne visent rien de moins qu'à saper les fondements de nos sociétés modernes et ce faisant à porter atteinte aux droits de l'homme.

Une illustration évidente de ce processus réside dans la ruée vers l'Est de groupes sectaires occidentaux qui a suivi l'effondrement de l'URSS pour s'emparer de « nouvelles terres psychiques » désertées, l'ancien paradigme ayant volé en éclat.

Cette imprégnation de la pensée collective par de « nouveaux » paradigmes perçus comme allant de soi constitue la nouvelle forme insidieuse du lobbying sectaire qui devrait interpeller nos associations au niveau d'une prise de conscience et au niveau d'une réaction concertée et cohérente. Le lobbying sectaire, s'il est insidieux, se manifeste ces dernières années avec de plus en plus d'arrogance. Il est donc de plus en plus visible, justement parce qu'il est convaincu d'être en train de réaliser et de réussir le changement de paradigme⁶. »

4 - Ibid., *Qu'est-ce que le lobbying ?* : <https://www.youtube.com/watch?v=GxtjSRZljbY>

5 - Ibid., <https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2025/07/Lignes-directrices-RI-2025-07.pdf>

6 - Jean-Pierre Jougla, *Le lobbying sectaire*, colloque de la FECRIS *L'internationalisation des sectes : un danger pour les droits de l'Homme en Europe*, Bruxelles, 25 mars 2006, <https://www.unadfi.org/prevention/cles-pour-comprendre/atteintes-a-la-societe/lobbying/lobbying-sectaire-international-et-contre-pouvoirs/> p.4

DÉFENSE DES GROUPES SECTAIRES

La défense des droits et intérêts des groupes sectaires s'effectue à différents niveaux et selon différents secteurs d'activité.

Au niveau national : elle se caractérise en premier lieu par des pratiques d'influence des parlementaires en dépit des règlements qui limitent son activité au Sénat et à l'Assemblée nationale. Cette influence institutionnelle repose sur des représentants d'intérêts déclarés ou non à la HATVP, sur certains députés ou sénateurs acquis à ces lobbys qui se font le relai de leurs volontés, enfin sur des infiltrations qui peuvent être difficiles à identifier avec précision en dépit de leurs effets. En deuxième lieu, le lobbying sectaire s'exerce en dehors du Parlement, via les médias et l'influence sur l'opinion publique par divers canaux (culture, éducation...). Il alimente le recrutement des groupes, assurant ainsi la pérennité de leurs activités en France et les valeurs promues par les mouvements sectaires sont renforcées sur le plan politique (lutte contre les institutions républicaines, promotion d'activités humanitaires de façade...). En troisième et dernier lieu, ce lobbying est porté par une réelle économie (banque, agriculture, entreprise...). Il ne semble pas pertinent de dissocier complètement le lobbying des pro-sectes du lobbying des mouvements à dérives sectaires eux-mêmes, dans la mesure où on tend à y retrouver les mêmes acteurs. De même, le lobbying en faveur des pseudo-thérapies alimente les autres sources de lobbying sectaire, et réciproquement, au nom

d'une défense conjointe de l'altérité religieuse et thérapeutique.

Au niveau européen : on peut rappeler l'existence de deux recommandations sur les nouveaux mouvements religieux (n°1178 en 1992 et n°1202 en 1993) qui auraient pu impulser une politique commune en Europe mais qui sont restées lettre morte⁷. Cette absence d'accord européen en matière de lutte contre les mouvements sectaires profite aux lobbys qui les soutiennent. On peut observer que « la reconnaissance, par certains pays, de mouvements sectaires comme religions nous amène [...] à redouter une normalisation possible de ces mêmes mouvements⁸ ». En effet, même si la Fecris⁹ assure la présence des associations de victimes à l'échelle européenne, les fédérations qui partagent les intérêts des groupes sectaires sont bien plus nombreuses. Les eurodéputés n'échappent pas à la pression et à l'influence qui valent pour les responsables politiques français. Les circonstances de la reconnaissance de la Fecris comme ONG par le Conseil de l'Europe en sont un exemple (voir encadré).

Au niveau international : le lobbying sectaire vise également les institutions intergouvernementales (l'ONU par

7 - Silvio Ferrari, *Le droit européen en matière religieuse et ses conséquences pour les sectes*, Françoise Champion et Martine Cohen (dir.), *Sectes et démocratie*, Paris, Seuil, 1999, pp. 359-372 ; Nathalie Luca, « Quelles politiques face aux sectes ? : La singularité française », *Critique internationale*, 2002, vol. 4, n° 17, 2002, pp.105-125.

8 - BulleS n° 104, 4^e trim 2009, éditorial p. 2.

9 - Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme.

La Fecris fut elle-même victime des actions de ces mêmes réseaux lobbyistes. Alors que toute ONG se voit attribuer le statut participatif au Conseil de l'Europe dans l'année qui suit le dépôt de sa demande, la Fecris a dû attendre trois années tumultueuses pour l'obtenir. Entre 2002 et 2005, les bureaux du secrétariat des Organisations non gouvernementales du Conseil de l'Europe étaient inondés de littérature destructrice concernant les membres de la Fecris, des tracts s'empilaient sur les tables et de plus des dossiers disparaissaient. Impossible sans infiltration ou complicités internes.

Or, à cette époque, quatre personnages arborant un badge de visiteurs ont été repérés fréquentant le bar des parlementaires à chaque session du Conseil (ce que les visiteurs ne font habituellement pas) – « Une dame à cheveux blancs qui fume clope sur clope, un bellâtre à chemise turquoise, un chauve respectable et un jeune loup en costard », selon Antonio Fischetti, journaliste à Charlie Hebdo. Pas difficile de monter ensuite dans les étages et de pénétrer dans les bureaux, toutes les portes étant ouvertes et les bureaux souvent vides durant les sessions parlementaires. En avril 2001, un groupe de parlementaires signe une déclaration dénonçant les menaces sur la liberté religieuse en France. En novembre 2002, une résolution invite le gouvernement français à revoir la loi About Picard . En janvier 2003, une déclaration recommande les bienfaits de Narconon, le centre de désintoxication pour toxicomanes de la Scientologie.

Coïncidence ? On a de la peine à le croire...¹

¹ - Ibid., Danielle Muller-Tulli, *Réseaux et lobbying sectaires* p.7

exemple), avec des infiltrations dont on a pu garder la trace. Là encore, l'organisation en fédérations de groupements sectaires mus par les mêmes intérêts offre l'opportunité de porter une voix commune dans les plus hautes sphères décisionnelles. Faute d'organisation susceptible d'opposer une autre voix à cette échelle, la pseudo-défense des libertés religieuses semble l'emporter sur la prévention des dérives sectaires et la défense des victimes, alors même qu'une action en ce sens ne remettrait nullement en cause lesdites libertés.

Pour mesurer l'ampleur du lobbying

sectaire, il importe de ne pas se limiter aux déclarations officielles qu'enregistrent des organismes comme la HATVP. Ces déclarations permettent d'obtenir des informations précieuses sur certains représentants d'intérêts dûment répertoriés, mais tous ne remplissent pas leurs obligations déclaratives et certains y échappent totalement. Les lobbys sectaires ont recours à des méthodes qui débordent largement le cadre légal et dont on ne peut avoir une idée que sur le terrain.

Gardons enfin à l'esprit que le lobbying sectaire agit sur l'ensemble de la

société et pas seulement dans le cadre des institutions. Il peut prendre différentes formes selon les secteurs d'activité. Dans cet article, nous abordons le secteur de la santé.

LOBBYING PRO-PSEUDOTHÉRAPIES

Au 1er juillet 2024, on comptabilise 3215 entités inscrites sur le répertoire des représentants d'intérêts (dont 0,5 % d'organismes de réflexion et de recherche)¹⁰. Les 4 domaines les plus déclinés sont :

- La santé (11 %)
- L'agriculture et l'agroalimentaire (10,7 %)
- L'environnement (10,2 %)
- L'économie (9 %)¹¹

Ces chiffres indiquent que la santé -une porte d'entrée pour les dérives thérapeutiques et/ou sectaires- reste le domaine privilégié des représentants d'intérêts. L'agriculture et l'environnement sont d'autres domaines susceptibles de subir l'influence de telles dérives.

À constater les efforts et les moyens déployés par le lobby pro-sectes pour s'imposer dans le débat sur les pratiques de soin non conventionnelles (PSNC), on remarque qu'ils se placent en même temps sur le créneau de la défense des libertés religieuses et sur

celui de la défense d'une liberté thérapeutique. Ce n'est pas anodin car, on le sait, certains groupes sectaires sont indissociables de pratiques de soin alternatives liées à leur doctrine. Ainsi en est-il de la Scientologie avec la dianétique. D'autres groupes ont eu recours à l'homéopathie comme Invitation à la Vie, l'Ordre du temple solaire ou le Mouvement du Graal.

L'accroissement du nombre des pratiques de soins non conventionnelles est paradoxal dans la mesure où leur coût repose entièrement sur le bénéficiaire. Ce paradoxe n'est pas moins valable pour les centres de formation intégralement financés par ceux qui viennent s'y former. Mais c'est un secteur très lucratif pour les mouvements sectaires : en témoigne, par exemple, la collaboration du gourou du cru Thierry Casasnovas avec le groupe éditorial Progressif Média, issu de mouvances chrétiennes et évangéliques d'extrême-droite¹². L'entrisme des mouvements sectaires dans le domaine thérapeutique se constate à un niveau international, jusqu'à pouvoir compter sur le soutien des gouvernements eux-mêmes.

Des agences telles que l'Agence des médecines complémentaires adaptées (A-MCA) se chargent de faire du lobbying pour intégrer les pseudo-thérapies dans le système de santé. D'autres syndicats fédèrent des pseudo-thérapeutes selon leur spécialité, comme le Syndicat des professionnels de la naturopathie

10 - HATVP, Répertoire des représentants d'intérêts. Bilan 2023 : https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2024/07/HATVP_BILAN_RRI-2023_VF.pdf, p. 6

11 - Ibid., p. 9

12 - Collectif L'Extracteur « Casasnovas, Pfizer, McDonald's et Bolloré : ce qui se cache derrière le magazine RGNR » <https://www.lextracteur.fr/casasnovas-pfizer-mcdonalds-et-bollore-ce-qui-se-cache-derriere-le-magazine-rgnr/>

(SPN), le Syndicat national des médecins homéopathes (SNMH), le Syndicat français des ostéopathes (SFDO) ou, plus spécifiquement, le Conseil national professionnel des médecins à expertise particulière – section médecine anthroposophique (CNP MEP-SMA). En face, le collectif NoFakeMed rassemble des médecins et professionnels de santé soucieux de lutter contre ce lobbying des pseudo-thérapies.

PRATIQUES DE SOINS NON CONVENTIONNELLES

Les organismes et services publics de santé sont les premiers impactés par l'entrisme de pseudothérapeutes. L'engouement de la population pour les thérapies alternatives a été renforcé par les failles du système de santé et l'absence de réponses proposées par la médecine conventionnelle pour certaines pathologies. En parallèle, se développe le lobbying des « gourous-guérisseurs » qui exploitent la détresse des malades pour leur vendre des remèdes miracles illusoire.

FORMATION

Le lobby des PSNC s'appuie sur deux piliers dans le secteur de la formation : les universités et les centres de formation. La particularité de ces derniers est « d'offrir simultanément le soin et la formation à ce soin ». Dans le domaine de la formation universitaire, il faut distinguer les universités privées, où la liberté est grande de proposer des enseignements sans fondement scientifique, des universités publiques dont les enseignements sont soumis

à un contrôle collégial, notamment via le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Mais les formations privées ne sont pas exemptes de se voir attribuer des financements publics.

Il arrive toutefois que des formations publiques soient épinglées pour leur manque de scientificité, comme ce fut le cas récemment à l'université Montpellier-Paul-Valéry avec un cursus de master présenté en ces termes : « Vers une bien vivance et une approche du care et quantique du Leadership capacitant et vibratoire : même à distance, *We care, We can*¹³ ».

INTERNET

Internet et ses réseaux sociaux sont incontournables dans le lobbying des pseudo-thérapies. Ils sont une source de diffusion massive des pratiques de soins non conventionnelles, mais aussi des théories complotistes, l'un alimentant l'autre : puisque le « système » (Big Pharma, gouvernement mondial...) dissimule des vérités à la population et défend des intérêts divergents, celle-ci doit se tourner vers des pratiques antisystèmes. Les comptes d'influenceurs se partagent des centaines de milliers de followers, ce qui est en soi une source de revenus. Certains en profitent pour vendre leurs produits ou services, ce qui fut particulièrement visible avec les remèdes miracles contre le Covid-19 (argent colloïdal, tisane aux cinq plantes...). D'autres s'appuient sur

13 - Elian Barascud, « Quantique du Leadership capacitant et vibratoire » : un master de l'université Paul-Valéry pose questions », <https://lepoing.net/quantique-du-leadership-capacitant-et-vibratoire-un-master-de-luniver-site-paul-valery-pose-questions/>

leurs propres ressources financières, comme Silvano Trotta qui est à la tête d'au moins 16 sociétés.

La portée de ces discours construits sur des faits alternatifs est décuplée par le regroupement des influenceurs : on l'a vu avec la création du Conseil scientifique indépendant (CSI) qui a permis de regrouper, entre autres, Christian Perronne, Louis Fouché ou encore Michel Maffesoli.

Pour contrer ces diffusions sur les réseaux sociaux, plusieurs influenceurs produisent des contenus relatifs à l'esprit critique, à la démarche scientifique et au débunkage des théories complotistes. On peut citer le CORTECS (Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique et sciences)¹⁴, Conspiracy Watch¹⁵ ou encore GMilgram¹⁶.

ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Le lobbying des pseudo-thérapeutes au sein des salons du bien-être ou de l'agriculture biologique est quasiment systématique. Ces derniers font d'ailleurs l'objet de débunkages de la part de zététiciens et défenseurs de

l'esprit critique¹⁷.

Plus largement, les secteurs de l'événementiel et du sport offrent aussi de larges opportunités aux partisans de pratiques de soin non conventionnelles, portes d'entrée vers les dérives sectaires.

CONCLUSION

En définitive, le lobbying sectaire apparaît aujourd'hui comme un phénomène multiforme, dont les ramifications dépassent largement le seul cadre institutionnel pour imprégner l'ensemble de la société. Qu'il s'exerce dans les sphères politiques, économiques, culturelles ou sanitaires, il poursuit un objectif constant : remodeler les modes de pensée afin de rendre acceptables des doctrines et des pratiques qui fragilisent à la fois les individus et les valeurs démocratiques. L'entrisme silencieux s'est renforcé à mesure que les mouvements à dérive sectaire ont appris à tirer profit des failles institutionnelles, du vide juridique européen, ou encore de la viralité des réseaux sociaux.

Face à cette influence protéiforme, il apparaît essentiel de maintenir une vigilance éclairée et de soutenir les organisations qui œuvrent pour la défense des victimes, et la promotion de l'esprit critique. La lutte contre les pseudo-thérapies, qui constituent l'un

14 - « Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique et sciences » créé par Richard Monvoisin, Denis Caroti, Géraldine Fabre et Nicolas Gaillard et Guillemette Reviron. Il s'inscrit dans la lignée des travaux d'Henri Broch, professeur de physique et fondateur du Laboratoire de zététique en 1998 à l'Université Nice-Sophia-Antipolis <https://cortecs.org/>

15 - Site internet fondé en 2007 par Rudy Reichstadt pour documenter et dénoncer le conspirationnisme, l'antisémitisme et le négationnisme <https://www.conspiracywatch.info/>

16 - Vidéaste spécialisé dans le debunk des pseudo-sciences.

17 - Voir, par exemple, le spectacle monté par Jérémie Marchet, « Le salon du bien-être P.H.A.N.T.A.S.M.É », dossier de présentation, 2021, sur le site des Rencontres de l'esprit critique, <https://rec-toulouse.fr/wp-content/uploads/2023/03/DOSSIER-PHAN-web-v4.pdf>

des terrains privilégiés de ces groupes, illustre bien la nécessité d'une réponse collective fondée sur la rigueur scientifique, la transparence et la protection des citoyens. Dans un contexte où les discours complotistes, les pratiques de soins non conventionnelles et les stratégies d'infiltration se renforcent mutuellement, laisser le terrain libre reviendrait à accepter une érosion progressive des repères démocratiques et sanitaires.

N'oublions surtout pas que les mouvements sectaires sont porteurs de leur propre projet de société, rejetant les institutions établies, formant un Etat dans l'Etat, afin d'imposer leurs

dogmes et mettre en œuvre leurs projets. Laisser ce lobby proliférer équivaut à mettre notre société en danger.

Ainsi, comprendre le lobbying sectaire dans toute sa complexité n'est pas seulement une démarche intellectuelle : c'est une condition indispensable pour préserver la liberté de conscience, soutenir les institutions républicaines et garantir que les droits fondamentaux ne soient pas détournés au profit d'entreprises manipulatoires. La prise de conscience doit donc être collective, exigeante et durable, afin de contrer efficacement ces stratégies d'influence et de protéger la société dans son ensemble.